

PRIX DE L'ABONNEMENT  
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
22 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Mors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annoncés : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENONCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 6 juin 1844.

Les déplorables événements qui ont troublé la paix du Valais sont maintenant compris ; on ne peut plus en douter, ce sont les prêtres catholiques qui ont été les instigateurs de la guerre civile, ce sont eux qui ont noué cette conjuration qui a fini par le meurtre et le pillage. On sait que des armes nombreuses et des sommes considérables ont été envoyées aux habitants du Haut-Valais ; on sait par qui ces armes et ces sommes ont été expédiées. Ces jours passés, un journal suisse annonçait positivement qu'une somme de soixante mille francs avait été envoyée de Lyon par l'Union catholique aux habitants du Haut-Valais. Cette nouvelle fut catégoriquement démentie ; la *Gazette du Léman* la reproduit de nouveau avec plus de détails, et voici ce que nous trouvons dans son numéro du 1<sup>er</sup> juin :

« L'Union des Provinces traite d'absurde ce que nous avons avancé à l'égard des 60,000 fr. envoyés au parti du Haut-Valais par l'Association catholique de Lyon. Nous ne pouvons que la renvoyer aux banquiers de cette ville qui ont traité l'affaire, et nous ajoutons que c'est d'un négociant bien informé que nous tenons le renseignement. »

Nous pensons bien que la *Gazette du Léman* n'hésitera pas à donner sur cet envoi d'argent des détails plus circonstanciés encore que ceux qu'elle a fournis, qu'elle n'hésitera pas à indiquer les maisons de banque qui ont fourni les fonds et les noms des personnes qui les ont reçus. Il est urgent que l'on sache clairement quelles sont les vues du parti ultramontain, et qu'on puisse s'édifier sur les moyens qu'il emploie au besoin pour raffermir sa puissance ou l'étendre.

Au moment où en Suisse les esprits sont encore échauffés par suite des derniers événements du Valais, les paroles des ministres de Dieu devraient être pleines de circonspection, ce nous semble. Il n'en est rien, et nous trouvons dans le *Journal de Genève* du 4 juin un mandement de l'évêque de Lausanne et de Genève qui est fait pour ranimer dans toute la Suisse les vieilles dissensions religieuses. Dans ce mandement, cet évêque engage vivement les catholiques à se défier de toutes les suggestions dont on pourrait les environner pour leur faire quitter leur religion ou pour ébranler leurs croyances ; il parle de manœuvres et de promesses d'argent faites dans ce but à de pauvres familles ; il surexcite le zèle des prêtres, qu'il engage à s'élever au-dessus des mauvaises passions ; il les pousse enfin au fanatisme et à l'intolérance.

En toute autre circonstance, nous aurions laissé passer inaperçu le mandement de M. l'évêque de Lausanne, n'aimant pas à intervenir dans des discussions religieuses ; mais, en l'état où sont les choses en Suisse, ce document nous a paru assez important pour en signaler l'esprit et la portée.

## LETTRE A M. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE LYON

Sur la querelle de l'Université et de l'Épiscopat et sur les Collations Prædictæ à l'usage du Séminaire de Saint-Flour ;

Par Athanase Coquerel, pasteur de l'église réformée de Paris.

A leur tour, les protestants s'émeuvent. Ils ont enfin compris que si, par

la destruction de l'Université, le clergé catholique parvenait à réaliser son rêve de domination absolue, il n'y aurait bientôt plus en France de place au soleil pour les cultes dissidents. C'est le plus célèbre et le plus éloquent des pasteurs de l'église réformée, M. Coquerel, qui, dans cette lettre, prend énergiquement la défense de l'Université et de la liberté religieuse. Des huit cents pasteurs en fonctions dont se compose le clergé de l'église protestante, pas un seul ne s'est rallié aux plaintes du clergé catholique contre l'enseignement universitaire, pas un n'y a vu l'athéisme, le panthéisme, etc. Cependant l'athéisme, le panthéisme, ne répugnent-ils pas tout autant au protestantisme qu'au catholicisme ? Dira-t-on que les pasteurs protestants, moins éclairés que nos théologiens, ne savent comme eux apercevoir le poison caché dans les doctrines philosophiques ? Mais à qui fera-t-on croire que les théologiens protestants n'entendent pas tout au moins aussi bien la philosophie que les théologiens catholiques qui l'entendent si peu, et soient moins zélés pour la défense des principes fondamentaux de toute religion et de toute morale ? M. Coquerel a donc raison de voir dans leur silence un important témoignage en faveur de l'Université. Puis il nous fait sur l'enseignement des séminaires une nouvelle révélation qui complète les tristes découvertes du bibliophile de Strasbourg. Il s'agit d'un livre à l'usage du séminaire de Saint-Flour, qui a pour titre : *Collationes prædictæ in sextum et nonum Decalogi præceptum nec non et conjugatorum officia*. Là nous retrouvons toutes les ordures et toute l'impure scholastique du *Compendium* du P. Moutet et de l'*Abbrégé de Sættler* par le P. Rousselot. L'Université avait raison quand il répondait au *Journal des Débats* : « Cet enseignement qui, dites-vous, soulève le cœur et révolte la conscience, est donné dans tous les séminaires de France. » Il est impossible de reproduire des citations de ce livre ; il est impossible de transcrire les cyniques instructions et les questions étranges que le confesseur doit adresser à la fiancée ou à l'épouse. Nous renvoyons à l'appendice de la brochure de M. Coquerel ceux qui voudraient s'édifier là-dessus, et nous pensons qu'aucun ne pourra le lire sans s'écrier avec lui : « Nous l'affirmons devant Dieu : si ce livre était connu, pas une mère ne souffrirait que sa fille s'agenouillât dans un confessionnal, pas un mari ne permettrait à sa femme de retourner à confesse, pas un fiancé n'oublierait de mettre pour condition à son mariage que sa fiancée n'allât pas porter à ce tribunal sans appel les pudiques prémisses de sa confiance. »

La seconde partie de l'ouvrage est un abrégé de l'*Embryologie sacrée*, ou traité des devoirs des prêtres, médecins et sages-femmes envers les enfants avant leur naissance. Parmi ces devoirs il en est un (chap. xv) qui prescrit aux curés de pratiquer l'opération césarienne sur les femmes mortes enceintes, afin de sauver le fœtus des flammes éternelles en lui jetant quelques gouttes d'eau.

Cette lettre est adressée à M. le cardinal-archevêque de Lyon, parce qu'il s'est mis à la tête des ennemis de l'Université, et parce que l'ouvrage a été imprimé à Lyon, à côté des murs de son palais.

M. Dupin aîné vient de publier la *Réutation des assertions de M. le comte de Montalembert dans son manifeste catholique*, et la défense des articles organiques du concordat ; c'est manifeste contre manifeste, le parti catholique ayant fait publier, par l'intermédiaire de l'administration du Mémorial catholique et de la société de Saint-Nicolas, le remarquable discours de M. le comte de Montalembert, au prix minime de vingt-cinq centimes, afin de le répandre à un nombre très-considérable d'exemplaires.

M. Dupin, dans son nouvel écrit, rappelle l'histoire des libertés de l'église gallicane, celle du concordat et des articles organiques. Il montre que ces libertés sont conformes aux principes de notre droit public, aux précédents de notre histoire, aux traditions de l'église universelle. Les autorités ne manquent pas à son opinion, celles des plus illustres prélats et des plus éminents jurisconsultes ; autorités restées debout, quoi qu'on ait fait et quoi qu'on fasse aujourd'hui pour les abattre.

M. Dupin trace ensuite, en quelques mots rapides, l'histoire du concordat. Il prend en main la défense des articles organiques vivement attaqués par M. le comte de Montalembert. Il n'a pas de

peine à démontrer que les articles ont été exécutés, qu'ils devaient l'être, que le gouvernement n'a jamais entendu en faire l'abandon, puisqu'ils n'étaient, en définitive, que la consécration des doctrines et des pratiques de l'ancienne église. Il cite à ce sujet la réponse de M. Portalis, alors ministre des cultes, à M. le cardinal Caprara, dans laquelle les articles organiques étaient défendus ; réponse qui parut sans doute péremptoire, ajoute M. Dupin, car il n'y eut pas de réplique.

En passant, M. Dupin fait justice de quelques querelles assez singulières faites par M. de Montalembert à notre charte religieuse. « Le concordat, vous ne l'exécutez pas », dit M. de Montalembert ; comment voulez-vous en réclamer l'exécution de la part des autres ? L'article 12 interdit aux évêques toute autre qualification que celle de monsieur l'évêque. Or, M. le garde-des-sceaux le viole chaque fois qu'il écrit à un évêque en l'appelant monseigneur. »

M. Dupin dit avec beaucoup de sens :

« Peut-être serait-il, en effet, plus logique que M. le garde-des-sceaux, ministre des cultes, ayant, à ce titre et au nom du roi, la charge et le devoir de faire exécuter les lois par messieurs les évêques, ce qui lui donne sur eux une action qu'ils n'ont pas sur lui, ne leur accordât point la qualification de monseigneur ; car ce titre, vrai autrefois que les évêques étaient en réalité seigneurs temporels, avec armoiries, fiefs et vassaux, ce titre est un non sens aujourd'hui qu'on pourrait à bon droit leur demander, comme à MM. les pairs, qui, sous la Restauration, avaient aussi reçu le titre de seigneurie : Hélas ! messieurs, seigneurs de qui ? seigneurs de quoi ? »

Puisque MM. les évêques réclament par l'organe de M. de Montalembert, l'occasion paraît bonne d'effacer un mot qui n'est plus dans notre langue, et de leur rendre la qualification de monsieur, après laquelle leur humilité soupire.

Il y a eu une idée malheureuse risquée par M. le ministre des affaires étrangères dans la discussion de la loi sur l'enseignement secondaire, et que M. Dupin combat par un mot.

« On ne verra plus d'ecclésiastiques, dit-il, dans le conseil d'état, ni de conseillers-clercs dans les tribunaux, ni un banc des évêques dans le parlement, ou la constitution serait bien changée. »

Les luttes dont nous avons été et dont nous sommes destinés à être encore les témoins mènent à penser que la législation, en ce qui touche les appels comme d'abus, aurait besoin d'être retouchée. Il y a là évidemment une lacune qu'il faut remplir ; c'est l'avis de M. Dupin, qui voudrait donner aux cours royales la connaissance des appels comme d'abus ; c'est une idée qu'il caresse depuis long-temps, qu'il a émise en plus d'une occasion, et qu'il partage avec un des principaux ministres de la Restauration, M. Laine.

Voici le jugement que porte le *Droit* sur ce nouvel ouvrage de M. Dupin :

« Le petit livre de M. Dupin est écrit avec beaucoup de modération et de sagesse ; il résume les questions d'une manière simple et précise. Après l'avoir lu, on est presque tenté de se demander s'il n'y a pas eu de sa part quelque courage à l'avoir écrit. Il défend le concordat, c'est-à-dire la révolution écrivant sa charte religieuse comme elle allait plus tard écrire sa charte civile et sa charte politique. Mais d'autres, lorsqu'on l'attaquait, auraient dû le défendre avant lui, d'autres dont c'était la charge et le devoir. »

« Sans doute la France ne s'effraie pas pour si peu ; elle a trop de bon sens pour se laisser émuouvoir à un trouble factice. D'ailleurs, elle sait ce qu'elle veut et ce qu'elle vaut ; elle sait que les fils des croisés n'iront pas loin et qu'ils ne planteront pas leur drapeau sur les murs de Solime. Aujourd'hui ce n'est plus Dieu qui le veut.

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 JUIN.

### EXPOSITION

#### DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE NATIONALE.

(5<sup>e</sup> LETTRE.)

Paris, le 3 juin 1844.

Notre département du Rhône compte quatre-vingt-douze exposants. Parmi les grands centres industriels qui ont envoyé le plus de produits, il est le quatrième dans l'ordre numérique : la Seine, la Seine-Inférieure et le Nord s'élèvent seuls à un chiffre supérieur au sien.

Les 92 exposants se subdivisent ainsi : Lyon, 76 ; Tarare, 8 ; la Croix-Rousse, 2 ; la Guillotière, 2 ; Vaise, 2 ; Arbois, 1 ; Saint-Genis-Laval, 1.

Saint-Genis-Laval a des papiers peints ; Arbois des porcelaines et des faïences ; Vaise des stucs, des aiguilles et des aciers tréfilés ; la Guillotière des cristaux et des étoffes teintes ; la Croix-Rousse des tableaux tissés en soie et une machine à lire les dessins de la fabrique ; Tarare ses magnifiques mousselines et des peluches. Quant à Lyon, ses soieries sont en vérité son plus beau titre à l'attention publique, mais elles ne sont pas le seul. Notre ville a envoyé des mécaniques, des pompes, des bronzes, des balances, des ornements en tôle, des produits chimiques, des machines à vapeur et beaucoup d'autres objets.

#### INDUSTRIE LYONNAISE.

##### Soieries.

Nous n'avons plus à chercher la lutte de la matière contre la matière, à constater ces gigantesques effets qui remuent, dominant, portent la vie avec les machines. Ce qui va briller à nos regards est l'assemblage des fils les plus déliés, les plus souples, que fournissent la soie, la laine, le coton, ces matières premières qui prendront toutes les formes, toutes les couleurs. La mécanique a fait son œuvre en les préparant, l'homme commence la sienne. Ces riches étoffes sont le résultat d'un travail patient auquel s'associe l'homme, la femme et l'enfant ; l'art, sans bruit, sans écho, a créé ces dessins délicieux, combinés ces nuances, transporté sur la carte ce qu'une imagination fertile, vaporeuse, aérienne, toujours audacieuse, a enfanté dans le calme du cabinet ; des ouvriers ignorés ont fabriqué ces tissus remarquables par leur perfection autant que par leur richesse ou leur légèreté.

Nous ne pouvons nous empêcher ici de faire une remarque affligeante : la plus petite toile de nos peintres modernes, leurs esquisses même, la plus insignifiante production de nos sculpteurs, la plus misérable caricature de nos delayeurs de plâtre ou de nos crayonneurs, le feuilleton le plus piètre comme invention, le plus faux comme peinture de mœurs, le plus pauvre comme style, portent la signature de leur auteur ; le lithographe écrit son nom sur l'épreuve informe d'un méchant portrait. Le dessinateur de fabri-

que, contraint à créer tous les jours, s'élèvera vainement à la hauteur d'un artiste véritable, son nom restera complètement obscur ; peut-être atteindra-t-il à la fortune, mais il n'a ni réputation ni gloire à espérer.

Comme les dessinateurs, les ouvriers confondent leur nom dans celui de la maison qui les occupe ; ils sont plus ignorés encore, précisément parce qu'ils sont plus nombreux. Ceux qui tissent la soie sont obscurs et malheureux comme le ver qui la produit ; ils ont de plus que lui l'intelligence qui constitue l'homme, qui lui donne la puissance de création, mais qui lui fait aussi ressentir et juger ses douleurs.

Les soieries de Lyon se font remarquer à toutes les expositions ; à chaque période le public se presse pour admirer, les feuilles publiques retentissent d'éloges, le jury d'admission proclame les richesses nouvelles et décerne à nos fabricants des récompenses que nous mentionnons volontiers, parce que, données par une réunion de citoyens dont le premier devoir est l'indépendance, elles portent un caractère de récompense nationale que n'ont pas les croix, souvent arrachées par des sollicitations, obtenues par des protections puissantes, ou jetées encore à l'esprit de parti.

En 1834 le jury confirma aux fabricants lyonnais deux médailles d'or et une d'argent, leur décerna une médaille d'or, sept d'argent, quatre de bronze. En 1839 la part des Lyonnais fut plus considérable : six médailles d'or et quatre d'argent furent rappelées ; trois médailles d'or, sept d'argent, cinq de bronze furent décernées ; le jury accorda en outre deux mentions honorables et deux citations favorables.

Dans ces récompenses ne sont pas comprises celles accordées à l'industrie particulière des châles, dont nous parlerons plus tard.

Quelques personnes, en voyant à l'exposition d'aujourd'hui des étoffes à peu près identiques à celles qui figuraient à la dernière, demandent s'il y a eu progrès dans la fabrique lyonnaise depuis cinq ans ; nous répondons sans hésiter : Oui, il y a eu progrès. Le progrès ne consiste pas absolument dans l'invention d'un procédé nouveau ou d'un produit inconnu ; plus on avance dans la pratique d'une science, moins on franchit à la fois de grandes distances ; les pas sont plus sûrs, mais aussi moins rapides. On a peu inventé depuis cinq ans dans la fabrication de nos soieries, c'est-à-dire qu'on a employé peu de procédés qui ne fussent déjà en usage ; les étoffes ont changé parfois de nom, mais elles sont en réalité les mêmes.

L'amélioration véritable de notre manufacture porte sur la fabrication ; les petites modifications qui concourent au progrès sont nombreuses ; quelques unes sont l'œuvre du fabricant, la plus grande partie appartient aux ouvriers qui acquièrent par la pratique un savoir profond, une connaissance raisonnée des ressources que leur offrent les diverses pièces du métier. Les battants, dont le coup toujours et partout égal donnera à l'étoffe une réduction uniforme, ont subi de nombreuses modifications. Ce n'est pas seulement dans l'atelier du mécanicien qu'on opère les changements qui doivent produire un effet cherché ; les tisseurs sont les plus habiles mécaniciens, en ce genre. Ceux qui font les ouvrages riches, les échantillons,

modifient souvent et la forme et l'action de leur battant, le créent, pour ainsi dire, de nouveau, et les plus importants changements faits à cette partie du métier et adoptés généralement plus tard sont dus à des chefs d'atelier. De nombreux essais ont été faits pour améliorer les peignes et ont réussi ; l'emploi du régulateur s'est répandu pour le tissage de certaines étoffes de grande dimension ; les bascules ont été mieux pondérées et ont donné à la chaîne une tension égale sur toute la largeur des rouleaux. Il y a donc eu un progrès réel et apprécié dans le monde industriel.

L'abaissement du prix dans la production de qualités égales serait encore un progrès ; mais deux des éléments qui concourent à sa formation sont extrêmement variables et ne permettent pas de rien préciser à cet égard. Le prix de la matière première s'élève et diminue selon l'abondance des récoltes ; celui de la main d'œuvre varie selon que les commandes sont plus ou moins nombreuses, que le travail est, par conséquent, plus ou moins actif.

Jusqu'à ce moment, les étoffes riches se sont maintenues à un prix élevé ; quant aux étoffes moyennes, leur prix descend graduellement par suite de la concurrence active que nous font les nations voisines, soit sur les marchés étrangers, soit sur le marché intérieur.

La Prusse-Rhénane, la Saxe, la Suisse, fabriquent dans les campagnes des étoffes identiques aux nôtres ; l'Italie a monté des métiers ; l'Angleterre, qui nous a chassés du marché espagnol pour certaines étoffes, trouve aujourd'hui plus avantageux de nous copier que de payer des dessinateurs. Par suite de transactions que la probité ne saurait toujours approuver, que notre intérêt condamne, les fabricants anglais obtiennent les échantillons des fabricants lyonnais avant même que les produits soient livrés à la consommation, les copient habilement et rapidement, les jettent en masse sur tous les marchés, et font une concurrence d'autant plus redoutable qu'ils ont eu moins de frais, qu'ils profitent du travail de nos dessinateurs, de nos teinturiers, dont ils évitent les tâtonnements.

D'un autre côté, quelques uns de nos ouvriers, après avoir inventé quelque produit, portent à l'étranger une science qui dans leur pays n'a eu pour eux d'autre résultat que la misère. L'inventeur pauvre ne trouve nulle protection, nulle ressource, s'il ne consent à abandonner à un capitaliste la moitié ou les trois quarts des bénéfices de son exploitation. Dernièrement un ouvrier lyonnais qui a trouvé le moyen de faire en même temps deux pièces de velours a quitté la France, Lyon, où il a végété long-temps, et s'est rendu en Espagne, où il va organiser une fabrique de velours d'après son procédé, après avoir passé des engagements de plusieurs années et obtenu des appointements élevés.

Toutes ces causes concourent à éloigner de Lyon la fabrication des étoffes à bas prix, à augmenter les chances fâcheuses qu'ont à redouter les ouvriers les plus habiles et qui tissent les plus splendides étoffes.

Nous arrivons à l'exposition lyonnaise. La place qu'on lui a donnée dans un angle est fort mal choisie ; ses cases ne sont pas suffisamment éclairées.

Pierre l'Ermite n'a point de sandales; les peuples ne se lèveront pas à sa voix. Avec tout cela, cependant, la France, qui a besoin de repos, et qui n'a pas chassé l'émeute des rues pour la voir renaître dans les sacristies, est peut-être bien aise d'apprendre que le gouvernement veille, et qu'il veille avec intelligence et fermeté. »

Les journaux anglais ne paraissent pas le dimanche, on ne recevra que le 3 juin, à Paris, les feuilles qui annonceront l'arrivée à Londres de l'empereur Nicolas. On dit que, dès que la nouvelle du projet de voyage de l'autocrate a été reçue par le ministère, un courrier, porteur de dépêches, a été expédié par M. Guizot à notre ambassadeur à Londres.

Le voyage de Nicolas en Angleterre paraît devoir causer aux hommes qui nous gouvernent plus d'inquiétude encore qu'ils n'en ont éprouvée lors du voyage de M. le duc de Bordeaux.

## Paris, le 4 juin 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Hier soir, le bruit s'est répandu dans Paris que M. le maréchal Soult venait de mourir de mort subite. Ce bruit était encore fort accrédité ce matin. Renseignements pris, nous avons constaté que M. le maréchal Soult ne se porte pas plus mal aujourd'hui qu'hier.

Ce qui paraît avoir donné lieu à la nouvelle que nous venons de mentionner, c'est qu'hier, en rentrant de la chambre, le maréchal a éprouvé un évanouissement. Il est, depuis quelque temps, sujet à ces sortes d'indispositions, que son grand âge explique, mais qui ne mettent nullement ses jours en danger.

M. Pierre David a donné lecture aujourd'hui au 1<sup>er</sup> bureau du rapport qu'il doit présenter à la chambre sur l'élection de Louviers. Ce rapport, qui conclut à l'annulation de l'élection, a été adopté sans aucune opposition. Il sera lu à la chambre jeudi, au commencement de la séance, et il est très-probable que la chambre statuera sans aucun débat. Bien que M. Lacave-Laplagne, au nom du ministère, ait défendu hier M. Charles Lafitte, il n'est pas douteux que ce malheureux candidat ne voie une quatrième fois les portes de la chambre se fermer devant lui. On dit que sur ce point sa conviction a fait de tels progrès depuis deux jours, qu'il nese présentera même plus pour soutenir lui-même la validité et la moralité de son élection.

Quelques nominations viennent d'avoir lieu dans la haute administration des finances. On dit qu'on a donné une recette-générale à un étranger, naturalisé depuis un très-petit nombre d'années, et qui n'y avait d'autre titre que la qualité de gendre de M. de Salvandy, qualité qui vient de lui être tout récemment conférée. On ajoute que M. de Salvandy a vu dans ce cadeau de nocces, qui vient d'être fait si délicatement à son gendre par M. Lacave-Laplagne, des motifs suffisants pour oublier tous ses griefs contre le cabinet et pour faire sa paix avec lui.

Un journal prétend que la première préfecture vacante est destinée à M. de Mentque, sous-préfet de Boulogne. C'est une erreur. Le mouvement qui pourrait faire arriver M. de Mentque se rattache à une autre combinaison. Si M. Guizard obtenait une place de maître des comptes, — ce qui est, hélas! le but de bien des préfets, — alors M. de Mentque arriverait peut-être; mais il rencontrerait encore sur sa route les sous-préfets de Cambrai et de Saverne, qui ont plus de chances que lui. Au reste, tous ces embarras diminueront si l'on pouvait donner à M. Azevedo, en échange de sa préfecture des Basses-Pyrénées, une position moins lucrative qu'il sollicite avec instance.

Il est aussi question de deux préfets qui doivent être mis à la retraite. Dans tous les cas, aucun mouvement n'aura lieu avant la fin de la session.

La Revue de Paris dit que la reine a éprouvé ces jours derniers une indisposition peu grave. Sa Majesté a eu plusieurs accès de fièvre, mais elle va beaucoup mieux depuis samedi, et elle a pu dimanche recevoir quelques personnes.

On devait représenter sur le théâtre de la cour la tragédie d'Antigone, qui attire en ce moment la foule à l'Odéon; cette représentation n'aura pas lieu, parce que la scène où Créon apporte son fils mort dans ses bras eût rappelé à la famille royale des souvenirs trop cruels.

Ce n'est pas seulement en France que l'insulte faite à la marine française par le désaveu de M. Dupetit-Thouars et la souscription qui en a été la conséquence ont eu du retentissement. La po-

pulation franco-américaine de la Louisiane s'en est également émue, et le Courrier de la Louisiane, qui se publie à la Nouvelle-Orléans, a ouvert une souscription qui a été fort bien accueillie. Cette souscription s'élèvera à une somme considérable, et un sabre d'honneur sera offert au brave amiral comme un témoignage spécial de l'estime et des sympathies des Franco-Américains de la Nouvelle-Orléans.

Un nouveau système de télégraphes occupe en ce moment le monde diplomatique et le monde savant. Cette machine, qui fonctionnerait de jour et de nuit, aurait en outre pour avantage de transmettre les dépêches au moins dix fois plus vite que ne peut le faire l'instrument usité jusqu'ici. La totalité des expéditions du nouveau télégraphe pourrait s'élever à 145,000 mots par jour.

Des lettres du royaume de Naples annoncent que l'agitation qui s'était manifestée dans ce pays commence à se calmer. Le journal anglais qui se publie à Malte avait beaucoup exagéré les troubles de la Sicile. On dit maintenant que tout est apaisé et que les corps autrichiens qui s'étaient réunis auprès de Ferrare vont rentrer dans leurs garnisons respectives.

## Bulletin de la Bourse de Paris du 4 juin 1844.

La bourse a commencé avec une forte apparence de baisse. On a offert, avant l'ouverture, à 84 20, mais le premier cours du parquet a été 84 35.

|                                                                                                                                                                                                                                                         |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| La rente a fléchi aussitôt après l'ouverture, mais la baisse a été peu importante, car la rente n'est pas tombée au-dessous de 84 25. Cette faible réaction n'a même duré que peu de temps, et la rente a fermé à 84 25 au parquet et dans la coulisse. |         |
| Cinq pour cent . . . . .                                                                                                                                                                                                                                | 121 80  |
| Quatre et demi pour cent . . . . .                                                                                                                                                                                                                      | 80      |
| Quatre pour cent . . . . .                                                                                                                                                                                                                              | 108     |
| Trois pour cent . . . . .                                                                                                                                                                                                                               | 84 20   |
| Actions de la Banque . . . . .                                                                                                                                                                                                                          | 3095    |
| Obligations de Paris . . . . .                                                                                                                                                                                                                          | 1470    |
| Rentes de Naples . . . . .                                                                                                                                                                                                                              | 102 35  |
| Etats romains . . . . .                                                                                                                                                                                                                                 | 104 0/0 |
| Actions d'Espagne . . . . .                                                                                                                                                                                                                             | 31 5/8  |
| Cinq pour cent belge . . . . .                                                                                                                                                                                                                          | 104 1/4 |
| Trois pour cent belge . . . . .                                                                                                                                                                                                                         | 662 50  |
| Banque belge . . . . .                                                                                                                                                                                                                                  | 1135    |
| Caisse Lafitte . . . . .                                                                                                                                                                                                                                | 5122 50 |

## CHEMIN DE FER

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Paris à Rouen . . . . .     | 890    |
| Paris à Orléans . . . . .   | 1000   |
| Rouen au Havre . . . . .    | 775    |
| Strasbourg à Bâle . . . . . | 252 50 |

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 3 juin.

M. GARNON demande une mesure qui préserve d'une ruine certaine, imminente, les maîtres de poste. La subvention est insuffisante; en conséquence, il la repousse.

M. MURET DE BORD croit que la position des maîtres de poste n'est pas aussi généralement mauvaise qu'on le prétend.

Il n'y a que dans les environs de Paris, dit-il, où leur souffrance sera réelle; mais dans les autres parties de la France, la circulation des voyageurs étant augmentée par les chemins de fer, et ces chemins de fer ne passant pas partout, nécessairement les relais de poste y gagneront. En Angleterre, il en a été ainsi. Il y aura, je le crois, des désastres particuliers; mais enfin c'est une révolution dans l'industrie, et il n'y a point de révolution sans quelque froissement des intérêts privés. D'ailleurs, les maîtres de poste seront-ils les seules victimes de cette innovation?

Les autres moyens de transport, les diligences, les roulages n'auront-ils pas aussi à en souffrir? Demandent-ils des indemnités? Nullement; les maîtres de poste sont plus exigeants: ils demandent deux centimes par myriamètre pour chaque voyageur.

C'est bien peu, disent-ils; avec ce prélèvement, nous entretenons une caisse qui nous aidera dans nos désastres à venir et dans nos pertes présentes.

Pourquoi maintenir les maîtres de poste à côté des chemins de fer?

On a dans ce pays une fatale disposition à épuiser les finances du pays dans une simultanéité de travaux. Au fleuve on veut joindre un canal, et ce n'est pas assez; où il y a le fleuve et le canal, on veut joindre le chemin de fer.

Suivons donc la voie de l'amélioration sans nous inféoder aux vieux usages. Vous avez adopté le gaz comme moyen d'éclairage, c'est bien; mais vous n'auriez pas le sens commun si à côté des becs de gaz vous aviez conservé le pâle réverbère. (On rit.)

Eh bien! faites de même en fait de communications. Où il y a un chemin de fer vous n'avez plus besoin de relais de poste. (C'est vrai!)

L'honorable orateur termine en déclarant qu'il ne comprend pas le système des indemnités. Il le repousse donc sous quelque forme qu'il se présente.

M. LE MINISTRE DES FINANCES demande que, dans l'intérêt de la

discussion, les différents systèmes soient examinés. Il demande donc le renvoi de la discussion à demain. — Adopté.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 4 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et un quart. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour est la suite de la délibération sur le chapitre 88: crédit supplémentaire demandé au tableau C (ministère des finances). Ce crédit est de 146,948 fr. 21 c., et est intitulé: Subvention pour assurer le service des relais sur les chemins de fer.

M. BERVILLE ne partage pas l'opinion émise hier par M. Muret (de Bord). Il est impossible de considérer le service des postes comme une industrie privée soumise à toutes les éventualités du progrès et des révolutions industrielles qu'il produit. C'est une industrie constituée, c'est un service public établi par un contrat qui doit être entendu et exécuté de bonne foi. Ce qu'on demande aujourd'hui n'est autre chose que ce qu'on a fait pour le service des postes, lorsque se sont établies les diligences et les messageries conduites par leurs propres relais. Comme cette création tendait à diminuer le nombre des voyageurs qui se servaient de la poste, on a attribué comme indemnité aux maîtres de poste un droit sur les voitures publiques qu'ils ne conduisaient pas.

M. BERVILLE considère le maintien des relais de poste dans l'intérêt de l'état comme une nécessité. Il ne veut pas que les maîtres de poste soient subventionnés aux frais du trésor; mais, comme MM. de Golbéry et Garnon, il pense qu'on ne aurait pas à l'industrie des chemins de fer en accordant aux maîtres de poste 2 centimes par myriamètre sur le produit des chemins de fer pour chaque voyageur.

M. DARBLAY regrette que M. le ministre des finances ne croie pas devoir faire connaître sur ce point l'opinion du gouvernement; mais puisque M. le ministre se tait, continue l'orateur, je vais le faire parler. (On rit.) Dans un rapport au roi du 11 mai 1842, M. le ministre instituait une commission chargée par lui d'examiner l'importante question qui nous est soumise, et il insistait sur la nécessité de concilier par une loi les intérêts des maîtres de poste avec ceux des compagnies de chemin de fer. Si depuis lors M. le ministre a changé d'opinion, s'il a renoncé à chercher un moyen de conciliation, il devrait nous le dire.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances: Puisque je le demande!

M. DARBLAY: M. le ministre persiste donc? tant mieux! Ce n'est pas là, d'ailleurs, une opinion isolée; plusieurs rapporteurs du budget l'ont professée. MM. Vivien et Vitet, rapporteurs des projets de loi sur les chemins de fer d'Orléans et de Rouen, reconnaissent la nécessité de concilier les intérêts des maîtres de poste avec l'établissement des rails-ways.

L'honorable membre se contentera d'ailleurs, quant à présent, d'insister sur le droit des maîtres de poste et sur la nécessité pour le gouvernement de maintenir le service des relais. Plus tard, il répondra aux arguments du ministre.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances: La chambre comprend toute la gravité de la question. J'ai compris aussi la responsabilité qu'elle m'imposait. L'honorable préopinant a lu un rapport adressé au roi sur cette question; il aurait pu rechercher plus haut les preuves de ma sollicitude. Déjà, en 1838, j'avais formé une commission composée de membres des deux chambres et de l'administration, présidée par un honorable pair de France, chargée d'examiner les diverses questions soulevées par l'établissement des chemins de fer. Les travaux de cette commission furent interrompus quand je quittai les affaires. En y rentrant, je proposai au roi la formation d'une nouvelle commission, dont je proposai à M. Darblay de faire partie, et je suis fâché qu'il ait renoncé à participer à ses travaux. Cette commission me communiqua le résultat de ses travaux. Je partageai quelques-unes de ses opinions; d'autres, sur lesquelles il y avait désaccord, furent discutées en ma présence, et on arriva à la solution que j'ai présentée à la chambre. Il y avait deux sortes d'adversaires: ceux qui croyaient que les droits des maîtres de poste étaient sacrifiés; ceux qui pensaient qu'on leur accordait trop. Il a fallu tenir compte de toutes les objections.

M. le ministre s'attache à démontrer la légitimité du moyen proposé au budget. En principe, c'est l'état qui doit intervenir; mais il ne faut pas prendre sur le produit des chemins de fer pour indemniser les maîtres de poste. S'il y a un impôt à demander aux chemins de fer, c'est l'état qui doit le toucher, et il verra com-

Cette grande industrie, qui occupe aujourd'hui un certain nombre de départements à la production des soies, qui nourrit des centaines de milliers d'ouvriers, qui fournit au commerce extérieur une des principales branches de l'exportation, est moins bien placée dans le palais de l'industrie que les cerises à l'eau-de-vie et les fruits confits; car Lyon n'a rien à envier à Paris, à Nîmes, à Avignon; on aura pensé que les soieries brilleraient assez de leur éclat particulier et on les a mises dans l'ombre.

## MM. Grand frères.

Ici tout est riche; ces produits sont la plus haute expression de l'art du tissage uni à celui du dessin. Voilà des damas rouges, entourés d'une bordure brochée or, qui font heureusement ressortir ces tentures à fond blanc lancé, portant des fruits, des feuilles et des fleurs de couleurs diverses mariées habilement; une branche court de haut en bas, serpentant de gauche à droite, supportant des feuilles de vigne, larges, élançées, fond grenat à côtes d'or.

A côté d'une autre tenture de damas rouge broché or, en voici une à fond blanc imitant le point de tapisserie; dans ce fond blanc court de bas en haut un arbre de corail dont les petites branches encadrent de merveilleux bouquets. Dans cette étoffe on a employé et le tissage et l'espionnage indien.

Sur une tenture damas de soie, fond blanc, le dessin a produit, sans le secours d'aucune couleur, de charmantes arabesques; un cordon semble descendre tout le long du tissu, tressé de roses pendantes et supportant des guirlandes horizontales formées d'autres roses posées sur des feuilles vertes. Une tenture à fond jaune est brochée de larges arabesques; une autre de damas rouge porte de gracieuses fleurs grises entremêlées d'un ruban dentelle d'un charmant effet.

Au-dessous d'un lambrequin fond rouge de damas et d'or, d'un lambrequin fond blanc avec guirlandes, est étendue une chasuble fond satin blanc; la croix est d'or, brochée de fleurs naturelles; une guirlande de fleurs et de pampres occupe la branche principale et forme une couronne de la plus grande légèreté qui réunit les quatre branches de la croix.

Les deux coins sont parés chacun d'une palme, or et fleurs naturelles, d'un grand éclat; il est difficile de rien trouver de plus riche.

Cette chasuble n'est pas seule; il y en a d'autres encore à fond rouge et or, à fond or portant des guirlandes de raisins, d'épis, de feuilles, de fleurs composées; tout est d'une grande beauté.

MM. Grand frères avaient déjà obtenu en 1819 une médaille d'or, et en 1825 la confirmation de cette médaille; en 1834 ils arrivèrent trop tard pour que leurs produits fussent admis; en 1839 la médaille d'or leur fut encore confirmée. MM. Grand frères sont toujours au premier rang parmi les exposants lyonnais, mais ils n'y sont pas seuls; nous le constatons pour l'honneur de notre fabrique.

## M. Yéméniz.

Ici encore des tentures, des ornements d'église, des étoffes dont le coloris par sa richesse, le dessin par sa beauté, rehaussent l'éclat. Cette étoffe fond satin noir avec des feuilles vertes et des fleurs roses, ces bordures fond satin blanc façonné, broché de fleurs, sont d'un effet charmant.

Un tissu pour tenture ou pour meuble se recommande par la magnificence du dessin; les fleurs et les feuilles sont de couleurs diverses qui imitent bien les couleurs naturelles. La valeur de l'étoffe est augmentée, sous le rapport du prix de vente, par la largeur du dessin, qui est de 75 centimètres, à un seul chemin.

M. Yéméniz a obtenu la médaille d'or en 1819, comme associé de la maison Seguin père et fils et Yéméniz; cette médaille lui a été rappelée en 1827 sous la raison Seguin et Yéméniz, confirmée en son nom seul en 1839.

## MM. Godemard et Meynier.

Les étoffes de MM. Godemard et Meynier sont assurément, dans leur genre, les plus riches de l'exposition. Nos dessinateurs luttent entre eux avec autant d'habileté que de bonheur, et nous serons forcés de répéter souvent que la grâce et la richesse de leurs pensées sont le principal mérite des tissus. On n'invente pas tous les jours des étoffes nouvelles; le mélange des diverses matières qui peuvent se marier à la soie est nécessairement borné; quand le tissage a, sous la main de nos habiles ouvriers, atteint la perfection, il ne leur est pas possible d'aller au-delà; les dessinateurs peuvent donc seuls, par la variété des formes, l'harmonisation des couleurs, s'élever au-dessus de leurs prédécesseurs et de leurs confrères.

Le satin broché, à plusieurs couleurs, à petits bouquets serpentant dans le fond, est à la fois riche et gracieux.

Des trois pièces de satin semblables, la plus belle est le satin fond blanc façonné, avec des fleurs brochées soie bleue, or et argent.

On fera de délicieuses robes avec le satin broché, dans le fond duquel des pampres à moi courent à travers des groupes de bouquets, et avec le fond armures, broché à fleurs de diverses couleurs.

MM. Godemard et Meynier ont obtenu en 1839 une médaille d'or pour un battant-brocheur inventé par M. Meynier.

## MM. Mathevon et Bouvard, frères.

Les tentures fond or, broché or en relief, argent et soie, sont d'une grande richesse; la plus remarquable, à notre avis, est celle qui porte un double ruban d'argent serpentant dans le fond.

L'étoffe fond argent moiré est fort belle, ainsi que les étoffes bleues pour tentures aux armes de la ville de Lyon. Les robes sont riches et d'un prix élevé.

MM. Mathevon et Bouvard ont obtenu en 1823 une médaille d'argent rappelée en 1827, et en 1834 une médaille d'or confirmée en 1839.

## MM. Ollat et Devernay.

Il y a beaucoup de variété dans les étoffes exposées par ces fabricants; c'est une bonne et ancienne habitude dont ils ont raison de ne pas se départir. Chacun de leurs tissus pourrait certainement briller seul; mais nous préférons cette richesse.

Le damas broché pour robes est beau de couleur et de dessin; les écharpes et les châles fond blanc façonné et broché de fleurs, destinés à l'exportation, sont d'un goût charmant; les autres écharpes sont jolies; un fichu vert en velours moiré est très-gracieux, et nous ne saurions terminer sans mentionner un châle de velours à deux rangées de fleurs imprimées sur chaîne, ainsi qu'un châle grenadine à canevas écossais.

Une médaille d'or décernée en 1827, rappelée en 1854, a été confirmée en 1859 à ces négociants.

## MM. Vuchez, Reynier et Perrier.

Un châle de soie à rosaces et à fleurs naturelles brochées est d'un joli effet; les velours façonnés pour manteaux et pour écharpes méritent d'être remarqués. Une écharpe nous a surtout frappé, car le dessin de la bayadère est plein de grâce et l'étoffe est à un seul chemin.

Nous voudrions pouvoir donner les mêmes éloges à un châle long, de soie, fond gros de Naples, imprimé sur chaîne, trames à couleurs variées; c'est là un objet bizarre, peu gracieux, qui serait peut-être charmant comme store, mais que personne en France ne porterait comme châle. Les couleurs, en raison de l'impression sur chaîne, sont ternes, et seraient assurément plus belles si elles étaient sur le tissu.

La maison Vuchez, Reynier et Perrier a obtenu en 1839 une médaille de bronze.

## M. André Chavent.

M. Chavent n'a pas fait de tour de force; sans chercher à éblouir, il a tout simplement exposé de bons et jolis tissus d'un prix moyen. Nous signalerons entre autres des étoffes à fonds différents, à dessins doublés par la trame, et qui sont généralement d'un très-gracieux effet.

## M. Paul Eymard.

Tout ce que renferme la case de ce fabricant est gracieux et de bon goût, mais ne présente rien d'extraordinaire. Une seule chose nous a frappé, c'est une étoffe de la fabrication de laquelle il nous était impossible de nous rendre compte, malgré l'examen le plus attentif. Nous nous sommes permis d'y porter la main, et nous avons acquis la conviction que c'était tout simplement une broderie faite sur le tissu et après le tissage, c'était d'un genre algérien ou marocain, et ressemblant beaucoup à un morceau de broderie exposé par M. et M<sup>lle</sup> Beuque, dont nous aurons à nous occuper plus tard.

M. Eymard a obtenu en 1839 une médaille d'argent sous la raison commerciale Eymard, Drevet et C<sup>ie</sup>.

La suite des tissus à la prochaine lettre.

KAUFFMANN.



ment il doit le répartir. Il ne faut pas indemniser également tous les maîtres de poste; il en est qui ont trouvé des compensations ou qui en trouveront.

M. AYLIES croit que la coexistence des chemins de fer et des relais est une chimère, une illusion; voilà pourquoi il n'accordera pas le crédit qu'on réclame au chapitre 88. Sur la route d'Orléans, pas le crédit dixième des voyageurs en poste ont disparu. L'orateur les neuf dixièmes des voyageurs en poste ont disparu. L'orateur demande ce qu'on fera des postillons et ce que deviendront les chevaux. Les relais ne seront jamais employés, et s'ils pouvaient l'être, ils ne serviraient pas; car qui dit relais dit quelque chose qui peut fonctionner. Une des conditions d'un bon relais, c'est la pratique, c'est l'activité; les relais qui ne sont que sur le papier ne sauraient servir.

La est la question. Je déplore la situation des maîtres de poste; je suis la dépréciation de leurs brevets, acquis à un prix énorme; mais je ne vois aucun moyen de les tirer de cette situation. L'indemnité qu'on pourra donner à chaque maître de poste s'élèvera à deux mille et quelques cents francs. Est-ce avec cette somme qu'on fera vivre les relais? Le chemin de fer de Corbeil transporte 600,000 voyageurs par an, environ 2,500 en moyenne par jour. Est-ce avec les huit ou neuf chevaux que vous voulez maintenir parallèlement au chemin de fer de Corbeil que vous serez utiles aux voyageurs?

Les chemins de fer n'empêcheront pas les voies transversales, les voies latérales. Ce sont ces voies que desserviront les maîtres de poste et où ils pourront réaliser des bénéfices. Le rayon postal sera brisé; les maîtres de poste seront indépendants les uns des autres.

M. AYLIES croit que l'idée de l'indemnité est abandonnée dans la chambre; quant à la subvention, l'honorable membre la repousse également.

M. ODILON BARROT : La proposition du gouvernement a la prétention d'être une solution; c'est pour cela que je ne crois pas devoir l'accepter. C'est un expédient, ce n'est pas une solution; c'est une situation incertaine et précaire où le gouvernement veut se placer et où la chambre ne doit pas l'encourager à se placer, parce qu'il voudrait s'y perpétuer. La solution est partielle, elle est temporaire; elle ne remédie à rien et elle est injuste.

Il y a un très-grand luxe à maintenir à côté des chemins de fer un autre moyen de communication; je pense à ce sujet comme M. Muret de Bord. Demander aux maîtres de poste quels sont leurs profits ou pertes, et les subventionner suivant la vérification qui sera faite, c'est vouloir l'impossible. Quels moyens emploierait-on pour savoir à ce sujet la vérité? Et puis vous mettez les maîtres de poste dans le cas d'acheter des chevaux, un matériel, et de voir leurs efforts brisés par une décision du gouvernement, par un vote de la chambre.

Les maîtres de poste n'ont pas de droits à une indemnité; mais M. Barrot reconnaît qu'une bonne administration doit respecter des intérêts aussi nombreux que ceux des maîtres de poste.

Ce que la chambre a à faire, dit l'orateur, c'est de réclamer énergiquement par son vote une solution. Si le gouvernement décide que les maîtres de poste rentrent dans le droit commun, il n'y a rien à faire; si le gouvernement reconnaît que le service des postes est désormais inutile, tout est dit. Mais si le gouvernement veut maintenir le service des postes, il faut choisir un système, et cela exigera un nouvel examen de la question.

M. LACAVE-LAPLAGNE monte à la tribune.

Il est quatre heures, la séance continue.

**Chambre des Pairs.**  
(Correspondance particulière du *Censeur*.)  
Séance du 4 juin.

**PRÉSIDENCE DE M. DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.**

La séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique, présente le projet de loi relatif à la célébration de l'anniversaire des journées de juillet.

M. LE MARQUIS DE BARTHELEMY lit et dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif aux brevets d'invention.

M. LE COMTE DE TASCHER lit et dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner les deux projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires votées par les départements du Finistère et de l'Orne.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux à l'effet de nommer des commissions pour examiner divers projets de loi d'intérêt local et le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes.

A la reprise de la séance publique, M. le président annonce que l'ordre du jour est la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit additionnel de 450,000 fr. pour l'inscription des pensions militaires en 1844.

Ce projet de loi est adopté par assis et levé. On passe ensuite au scrutin, qui donne le résultat suivant :

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Membre des votants..... | 97 |
| Boules blanches.....    | 92 |
| Boules noires.....      | 5  |

La chambre adopte.

La chambre adopte ensuite sans discussion un projet de loi relatif à un changement de circonscription territoriale dans le département de la Drôme. On passe au scrutin, qui donne le résultat suivant : 92 boules blanches contre 6 boules noires.

La chambre adopte.

La chambre adopte parcellément trois projets de loi tendant à autoriser les villes de La Rochelle, de Niort et de Quimper à contracter des emprunts. On passe au scrutin, qui donne pour résultat 92 boules blanches contre 5 noires.

La chambre adopte.

La séance continue.

On sait que, le jour des obsèques de M. Laffitte, les élèves de l'Ecole Polytechnique n'ont point obtenu la permission de sortir et de se joindre au cortège. Le *National* dit que dimanche dernier 200 de ces élèves se sont rendus au cimetière du Père-Lachaise, et que l'un d'eux a prononcé le discours suivant, qui a été communiqué par la famille de M. Laffitte :

« Messieurs,

« Il y a quelques instants, le souvenir d'un frère, d'un ami malheureux, nous réunissait dans une même pensée d'affliction et de regret. Maintenant, c'est près d'une tombe à peine fermée sur un homme illustre que nous venons faire entendre une parole d'adieu. Triste et douloureux rapprochement ! Là, deux ans après juillet, un élève de l'Ecole Polytechnique tombe frappé par une balle française; ici, un citoyen au cœur noble, aux sentiments désintéressés, le héros de ces immortelles journées parmi tant de héros, en reniant son œuvre, en demandant pardon à Dieu et aux hommes des résultats qu'elle a produits.

« Epargnons-nous, messieurs, des réflexions amères qu'un pareil spectacle pourrait amener. C'est bien assez de la douleur que nous inspire la perte d'un homme si bon, si grand, qui jamais ne vit une souffrance sans y compatir, et qui, des hauteurs où la fortune l'avait placé, se fit l'auxiliaire des malheureux, l'apôtre des idées grandes, belles, généreuses.

« Oui, Jacques Laffitte, la population parisienne devait à sa mémoire le dernier et magnifique hommage qu'elle t'a rendu. Qu'il était regrettable pour nous de ne pouvoir nous associer que de cœur et de sentiment à ceux qui t'ont suivi jusqu'en ce triste séjour ! Mais, pour remplir un devoir sacré, il n'est jamais trop tard. Aussi l'Ecole Polytechnique vient d'apporter aujourd'hui son tribut d'admiration, de douleur, de sympathie. Tu la vis un jour, cette école : c'était un jour de bataille. Elle était belle alors; tu l'avais conviée à une victoire ! Tu la vois aujourd'hui, mais triste, mais affligée; elle s'est volontairement conviée sur ton cercueil. Ah ! c'est que dans l'héritage de nos frères, si pieusement, si fidèlement transmis jusqu'à nous, nous avons trouvé le souvenir de ton grand nom, l'histoire de tes grandes actions, de tes nobles vertus.

« Adieu, Jacques Laffitte, adieu pour jamais ! emporte dans une meilleure vie le bien sincère hommage de nos éternels regrets ! »

On dit que l'Ecole Polytechnique tout entière est consignée par suite de la démarche que nous venons de rapporter.

MM. les étudiants en droit de Grenoble ont adressé samedi dernier la lettre suivante au *Patriote des Alpes* :

« A M. le rédacteur du *Patriote des Alpes*.

« Monsieur,

« Il est des noms qui sont de véritables symboles de patriotisme et de vertu : celui de l'homme que la France pleure aujourd'hui a le privilège d'être de ce nombre. Toujours la jeunesse des écoles se plut à l'entourer d'admiration et de sympathie; elle s'associe au deuil national où chacun apporte en hommage au grand citoyen, à Jacques Laffitte, une larme et un souvenir.

« Agréez, etc. » (Suivent les signatures.)

Suivant un journal, le ministère anglais savait depuis un mois et demi l'arrivée prochaine de l'empereur Nicolas à Londres. Lord Aberdeen en avait reçu un avis de son ambassadeur à Saint-Petersbourg, tandis que la légation française en Russie était tenue en dehors de cette communication. Le duc de Wellington possède des lettres de Saint-Petersbourg, datées du mois d'avril, écrites en très-haut lieu, et qui lui faisaient part du voyage impérial en termes extrêmement gracieux. Le duc de Wellington s'est bien gardé d'en faire part à M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur français à Londres, tant est grande la duperie de ceux qui croient à la sincérité de l'entente cordiale. Le duc de Wellington s'est tu avec une discrétion facile à comprendre, parce qu'on le désirait ainsi, et au palais impérial, et sur les bords de la Newa, et dans le cabinet de S. M. la reine Victoria, à Buckingham-Palace.

Le séjour de l'empereur de Russie ne sera que de huit jours. L'impératrice de Russie est restée auprès de sa famille, à Potsdam, au palais de Sans-Souci, où séjourne en ce moment la cour de Prusse.

Le roi de Prusse était averti par une lettre de l'empereur Nicolas de l'intention de ce monarque de faire une courte visite en Angleterre. Le désir était exprimé dans cette lettre de ne donner aucune publicité à ce fait. Ce qui prouve aussi que la reine Victoria savait d'avance la visite du czar, ce sont les appartements qui étaient préparés pour recevoir l'empereur.

La *Gazette de l'Eglise* publie les faits suivants :

« Depuis que les jésuites ont repris leur collège à Rome, en 1814, ils y ont élevé 200 hommes, dont 54 Suisses. De cet établissement, dont le filial est à Milan, sont sortis l'évêque actuel de Fribourg, le chancelier de Fontaine, qui, le premier en Suisse, s'est déclaré contre les mariages mixtes, l'évêque du Valais et le chanoine Rivaz; ces deux derniers étaient membres du comité secret qui dirigeait la nouvelle réaction dans le Valais. »

Au dire de la *Gazette d'Augsbourg*, le mariage de la reine Isabelle avec le comte de Trapani est de nouveau à l'ordre du jour. Le comte de Syracuse ne reste à Paris que pour s'occuper de cette affaire, à la solution de laquelle le cabinet français paraît prendre l'intérêt le plus vif.

On assure que M. Guizot a fait proposer à la reine Christine de conclure l'union de sa fille avec le prince napolitain aux bains de Caldas en Catalogne; une fois ce mariage accompli, les puissances se trouveraient forcées de le reconnaître. La reine Christine a, dit-on, rejeté ces ténébreuses propositions.

**Chronique.**  
**LYON.**

La cour royale de Lyon vient de décider que le billet à ordre souscrit dans une place de commerce et payable dans une autre est un contrat de change, et que le souscripteur doit, par conséquent, être soumis à la contrainte par corps en vertu des articles 632, 636 et 937 du code de commerce.

— Il y a quelques jours, on vint avertir des agents de police qu'un individu stationnant à la montée du Petit-Choulans obsédait les passants en leur demandant l'aumône, et injurait les personnes qui ne consentaient pas à lui donner. Cet individu ne se laissa conduire en prison qu'après avoir opposé la plus vive résistance. Là, il fut reconnu pour un sieur Guillet, ancien militaire, jouissant d'une pension de 250 f., et propriétaire en outre de la maison qu'il habite. Le tribunal correctionnel l'a condamné à un jour de prison, après lequel il sera conduit au dépôt de mendicité.

(La Justice.)

— L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon vient de procéder au remplacement de MM. le docteur Gilibert et Guerre, qui ont passé dans les rangs des émérites de cette compagnie. Sur le rapport de M. Boullée, MM. Bravais, professeur d'astronomie, et Vibert, professeur de gravure, ont été élus membres titulaires à une forte majorité. M. Donnet, archevêque de Bordeaux, M. Rendu, évêque d'Annecy (Savoie), et M. Fulchiron, député du Rhône, ont été élus associés. La commission a nommé correspondant M. Bresson, économiste, résidant à Paris.

**DÉPARTEMENTS.**

On lit dans le *Mercurie Séguisien* :

« M. le ministre du commerce vient d'écrire à la chambre de commerce de Saint-Etienne au sujet de cette importante question des aunages, qui déjà, comme on l'a vu dans un de nos précédents numéros, a motivé une résolution des principaux négociants de New-York. D'après cette communication ministérielle, la chambre a fait convoquer un grand nombre de fabricants de rubans, qui, dans une réunion tenue à l'Hôtel-de-Ville, ont nommé cinq com-

missaires : MM. Robichon, Mesnager, Philip, Jules Balay et Passerat, chargés d'examiner les faits et d'indiquer les mesures propres à mettre fin aux abus dont se plaint le commerce étranger.

« Dans cette même assemblée, le commerce a été saisi de l'examen des statuts d'une société ayant pour objet la répression complète du piquage d'once. »

— On lit dans le *Courrier de l'ain* :

« Par l'établissement de la maille-poste directe de Genève à Paris, le transport des dépêches entre les deux villes se fait en trente-six heures seulement. Il en fallait précédemment cinquante-deux ou même davantage. On a déjà remarqué qu'à la suite de cette amélioration dans le service postal, la correspondance entre le nord de la France et Genève avait redoublé d'activité. »

— Le 3 juin, à cinq heures du matin, le cadavre du nommé Dauphin, ouvrier maçon, du département de la Creuse, âgé d'une trentaine d'années, a été trouvé par des ouvriers mineurs au fond du puits de houille de la Calate, commune de Beaubrun.

Tout porte à croire que la mort de cet individu est le résultat d'un suicide et non d'un crime. (*Journal de Saint-Etienne*.)

**SOIES.** — La récolte des cocons paraît devoir être partout abondante dans la Drôme, l'Ardèche et le Gard. Peu de produits ont paru encore, à cause de la variation de la température qui a retardé la marche des vers à soie. Les prix ne sont pas encore fixés. On parle de 4 f. 15 c., 4 f. 25 c. et 4 f. 50 c.; mais nous ne pouvons donner rien de certain avant la semaine prochaine.

En Provence, depuis quelques jours, on a offert des produits. Les cocons faibles se sont payés 4 f. 25 c. le kilog., la bonne marchandise 4 f. 50 c. et 4 f. 75 c., et les parties de choix 5 f. Ainsi que nous l'avions dit dans notre précédent bulletin, la récolte des cocons en Provence sera moindre que celle de l'année dernière.

En Italie, les cocons sont, comme chez nous, à un prix élevé, quoique la récolte soit abondante; mais les fileurs, ayant réalisé de gros bénéfices pendant la dernière campagne, sont disposés à payer cher.

En Espagne, la récolte qu'on avait annoncée très-mauvaise, sera passable.

Le 31 mai dernier, à Romans, il n'y a pas eu d'affaires en soie grège. L'approche de la récolte rend les affaires nulles. Les détenteurs tenaient les prix à la cote ci-jointe :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 12/14 d. soies ordinaires, le 1/2 kilog.,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | de 27 à 28 » |
| 12/14 d. soies courantes,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 28 à 28 50   |
| Le marché d'Aubenas du 1 <sup>er</sup> courant a été aussi pour ainsi dire nul; il n'y avait pas de preneurs,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |              |
| 12/13 d. soies ordinaires, le 1/2 kilog.,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | de 28 » 29 » |
| 11/12 d. soies courantes,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 28 50 29 50  |
| 9/10 d. id. id.,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 29 » 29 50   |
| 9/10 d. id. de Joyeuse,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 29 50 30 »   |
| A Bagnols, le 29, les grèges, qualités courantes, se vendaient 59 fr. 50 à 60 fr. le kil. Les soies d'ordre manquaient, et il y avait activité dans les achats.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |              |
| A Marseille, pendant la semaine dernière, les affaires ont été assez insignifiantes; la seule opération un peu saillante consiste en une vente de 33 balles Perse à 14 et 16 fr. le 1/2 kilog. Voici l'état de la consommation : 5 balles Espagne à 21 et 22 fr. le 1/2 kilog. — 2 b. Brousse L. G. à 16 fr. 50. — 4 b. Ardassine à 11 fr. 75. — 4 b. Castreval à 12 et 13 fr. 25. — 2 b. Sella à 20 fr. 50. — 2 b. Antioche à 12 fr. 25. — 3 b. Mestoup L. G. à 22 fr. — 43 b. Perse à 14 et 16 fr. |              |

**BOURSE DE LYON.**  
**Cours des valeurs industrielles.**  
Le 5 juin 1844.

| DESIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.             | DERNIER PRIX PAIÉ | COURS DU JOUR. |
|-----------------------------------------------------|-------------------|----------------|
| 1,500 Balafrage par le gaz, Compagnie Perrache      | 5,834             |                |
| 523 Nouvelle émission                               | 4,000             |                |
| 1,200 Guillotière                                   | 1,030             |                |
| 1,000 Saint-Etienne                                 |                   | 1,725          |
| 450 Grenoble                                        |                   |                |
| 500 Saône-et-Loire                                  | 1,800             |                |
| 400 Dijon                                           | 580               | 1,000          |
| 3,000 Trois villes du Midi                          | 420               |                |
| 1,740 Turin                                         | 645               |                |
| 4,000 Montpellier                                   | 713               |                |
| 1,000 Besançon                                      | 650               |                |
| 1,000 Reims                                         |                   | 475            |
| 1,000 Metz                                          | 1,400             |                |
| 500 Valence                                         | 312               |                |
| 500 Mulhouse                                        | 550               |                |
| 500 Bourges                                         | 975               |                |
| 600 Nevers                                          | 460               |                |
| 1,000 Venise                                        | 1,450             |                |
| 5,500 Naples                                        |                   |                |
| 400 Moulins                                         | 520               |                |
| 1,000 Angers                                        | 500               |                |
| 1,000 Limoges                                       | 500               |                |
| 1,000 Mines de houille, Compagnie générale          | 600               |                |
| 1,000 Société civile                                | 750               |                |
| 1,500 Grangette et Culatte                          | 675               |                |
| 4,000 Côte-Tirolière                                |                   |                |
| 1,000 Compagnie générale des Tréfonds               | 500               |                |
| 2,500 Compagnie des mines des Lilles                | 550               |                |
| 520 Compagnie du Villars                            | 5,000             |                |
| 500 Compagnie gén. de Lyon à Ant.                   | 4,000             |                |
| 154 Société lyonn. des transp. Rh.-Saône            | 2,500             |                |
| 200 Gondoles sur Saône p. marchandises              | 8,700             |                |
| 4,500 Compagnie de l'Aigle                          | 1,675             |                |
| 450 Sur le Rhône                                    | 2,245             |                |
| 500 de la Reunión                                   | 1,700             |                |
| 220 du Palais-de-Justice                            | 1,500             |                |
| 1,800 de l'Elle-Barbe                               |                   |                |
| 6,000 de Vaise                                      |                   |                |
| 240 Canal de Givors                                 | 5,140             |                |
| 800 Moulins à vapeur de Perrache                    | 21,800            |                |
| 500 Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardèche |                   |                |
| 500 Fonderies et forges du Rhône                    | 3,200             |                |
| 400 Société des hauts-fourneaux d'Allevard          | 6,400             |                |
| 2,000 Banque de Lyon                                | 4,000             |                |
| 1,500 Omnium                                        | 1,200             |                |
| 2,000 Société riveraine d'assurance                 | 475               |                |
| 800 Compagnie lyonnaise contre l'incendie           |                   |                |
| 1,790 Gare de Vaise                                 |                   |                |
| 1,419 Terrains de Vaise                             |                   |                |
| 2,200 Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne         | 9,000             |                |
| 40,000 d'Avignon à Marseille                        |                   |                |
| 80,000 de Paris à Orléans                           |                   |                |
| 72,000 de Paris à Rouen                             |                   |                |
| 400 de Saint-Etienne à Andrieux                     |                   |                |

**Nouvelles diverses.**

Nous empruntons aux journaux de Liège le récit d'une déplorable catastrophe dont une houillère de ce district a été le théâtre :

« Le 31 mai, à deux heures de relevée, au moment où un poste de travailleurs allait remplacer le poste qui venait de terminer sa tâche, une explosion de gaz hydrogène a eu lieu dans les travaux de la houillère de Horloz, à 285 mètres de profondeur dans la blanche veine. Quatre ouvriers ont été retirés immédiatement, fortement fracturés et brûlés. On a tenté de pénétrer dans la bure, mais un éboulement survenu à peu de distance a empêché de passer. Les ouvriers de l'étage inférieur, à 300 mètres environ de la surface, n'ont éprouvé aucun accident, et se sont hâtés de regagner le jour.

» Aussitôt que l'administration des mines a eu connaissance de l'événement, M. l'ingénieur Wellekens, spécialement chargé de ce district, accompagné de plusieurs employés, s'est rendu sur les lieux du sinistre afin d'organiser les mesures de sauvetage. MM. les conducteurs Flamache, Davance, Beaujean et Lhoest ont réussi à traverser le premier éboulement, au-delà duquel ils ont trouvé le cadavre d'un ouvrier *hiercheur*. Ils ont constaté ensuite, à 100 mètres du puits, un second éboulement.

» Toute la nuit on a travaillé à rétablir l'airage et à pénétrer vers la taille où 25 ouvriers se trouvaient renfermés. Dans la matinée de ce jour, on est parvenu jusque dans l'une des deux tailles en exploitation dans la blanche veine, où l'on a retrouvé les corps inanimés de dix à onze autres victimes.

» Les travaux de secours se poursuivent avec activité dans les autres directions, et l'on parviendra sans doute dans la journée à atteindre les autres malheureux, dont le nombre s'élève de treize à quatorze, d'après les registres de contrôle constatant la présence des ouvriers descendus.

» Le gouverneur de la province s'est transporté vers minuit à la houillère de Horloz, et l'administration des mines s'y est établie en permanence pour diriger des travaux et faire une enquête sévère sur les causes de cette terrible catastrophe.

» Nous savons dès à présent que l'éclairage de tous ces travaux avait lieu au moyen des lampes de sûreté du système Mueseler, mais qu'il y avait quelques lampes de Lavy pour le service des ouvriers chargés de miner la galerie.

» On a constaté qu'il manquait vingt-cinq ouvriers mineurs, de sorte que, en comptant le cadavre retrouvé hier, il paraît constant que vingt-six personnes ont perdu la vie. Ainsi, avec les quatre ouvriers blessés ou brûlés, trente individus ont été atteints dans ce moment fatal. On présume que les cadavres encore sous les décombres pourront être retirés aujourd'hui.

» M. le procureur du roi et M. Demonceau, commissaire du dis-

trict, se sont rendus sur les lieux pour reconnaître les victimes et constater leur identité.

» Malgré l'étendue du malheur, nous sommes cependant heureux de pouvoir ajouter qu'il a failli être bien plus grand encore; car, dans des travaux inférieurs à ceux où le gaz s'est enflammé, il y avait un nombre d'ouvriers beaucoup plus considérable. Ceux-ci n'ont, pour ainsi dire, rien entendu, et ils sont sortis tous sains et saufs.

» D'un autre côté, il est douloureux de constater que si huit ou dix ouvriers s'étaient rendus hier matin à cinq heures précises à leur tâche, comme ils auraient dû le faire, ils auraient quitté l'exploitation une heure avant l'événement qui leur a coûté la vie.

» L'effet du coup de feu a été tel que des tuiles du toit qui recouvraient la bure ont été enlevées.

— Un assez grand nombre d'acheteurs, de Paris et du Midi sont venus, cette semaine, donner un peu d'entrain aux affaires de la place de Mulhouse. Il en est résulté d'assez fortes transactions en tous genres, à des prix assez limités, il est vrai, mais qui permettent cependant de se livrer avec quelque sécurité à de nouveaux approvisionnements.

Notre entrepôt, qui s'était trouvé dégarni de coton pendant quelque temps, commence à se remplir, et des avis d'expédition arrivent journellement du Havre.

### Nouvelles Etrangères.

#### ESPAGNE.

La persécution est à l'ordre du jour en Espagne. *El Clamor publico* parle de plus de vingt officiers envoyés en exil dans diverses provinces pour avoir refusé de signer une adresse à l'occasion de la rentrée de Christine en Espagne. A Murcie on jette les gens en prison sans explication.

Le gérant responsable, B. MURAT.

### Avis important.

Toute personne intéressée à la construction du pont du cours Napoléon et à la route de Saint-Irénée, qui, par oubli involontaire, n'aurait pas reçu de lettre de convocation, est priée de vouloir bien se rendre à une réunion qui aura lieu sous la présidence du docteur Commarmont, à midi très-précis, vendredi 7 du courant, à l'Hôtel-de-Ville, salle des Prud'hommes, pour prendre connaissance du rapport touchant les souscriptions faites en faveur de la route projetée de la Saône à Grange-Blanche par Saint-Irénée.

### AVIS

#### AUX AMATEURS DU JEU DE BILLARD.

M. Berger de Thoissey, à la suite de la partie qu'il a gagnée à M. Romain, premier professeur de Paris, lui ayant accordé une revanche sur un billard à bandes de lisières, a l'honneur de prévenir MM. les amateurs que cette revanche aura lieu le jour qu'il plaira à M. Romain de désigner, à la condition que le produit de la recette sera au profit des malheureux incendiés des Brotteaux.

### LES PERSONNES QUI

sont atteintes d'irritations d'estomac ou d'intestins, celles qui souffrent de la poitrine ou dont les forces sont épuisées par de grandes maladies, trouveront dans l'usage du RACAHOUT un aliment aussi excellent que facile à digérer; il fortifie l'estomac et calme les irritations nerveuses ou inflammatoires. Le véritable RACAHOUT est le seul aliment approuvé par l'Académie de Médecine, seule autorité qui offre garantie et confiance. Aussi ne doit-il pas être confondu avec toutes les imitations et contrefaçons qui surgissent chaque jour, et qui n'ont que l'apparence d'être souvent indigestes ou irritantes. Chaque flacon porte la signature DELANGRENIER. — Dépôt chez MM. VERNET, place des Terreaux, BAYON, rue Neuve, André, place des Célestins, à Lyon; dans les faubourgs: VIAL, à Vaise; CROAT, à Saint-Just; ROUVIERE, à la Croix-Rousse; E. GALOFFRE, à la Guillotière; dans le département: ARDIN, à Amplepuis; TOURNIER, à Givors; FAYOLLE et DUMAS, à Saint-Genis; A. MICHEL, à Tarare; BIGAUD, à Thizy; AVOT, à Villefranche; V. HOSTE, à Bourg; MARTINET, à Saint-Etienne.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

# REVUE DE PARIS.

3 LIVRAISONS PAR SEMAINE, LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI.

Nouveau format grand colombier oblong, donnant autant de matière rédigée que deux numéros d'un journal quotidien.

Les deux premières pages de la REVUE DE PARIS contiennent, sous le titre de *Tablettes*, les faits, les anecdotes du monde politique et littéraire; les deux dernières contiennent, sous le titre de *Bulletin de la Librairie et de l'Industrie*, les avis et les annonces qui peuvent intéresser le public. L'autre partie, qui est paginée, et qui peut être reliée ou brochée séparément, est consacrée à la littérature, à la discussion politique, à la critique, aux arts, aux voyages, à tout ce qui touche au mouvement de l'esprit humain.

LA REVUE DE PARIS présente la réunion du journal quotidien et du recueil périodique, et forme QUATRE BEAUX VOLUMES par an.

LA REVUE DE PARIS, dont l'ancienne collaboration est entièrement conservée, a fait appel à de nouveaux talents, et profite des conditions d'économie PARTICULIÈRES à son FORMAT pour offrir à ses lecteurs une rédaction VARIÉE et PIQUANTE.

On s'abonne à Paris, quai Malaquais, 17; dans les départements, chez tous les libraires et directeurs des postes et des messageries, ou par un bon à vue sur Paris.

(7579)

Etude de M<sup>e</sup> Guillot, huissier, place des Cordeliers, A.  
VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi huit juin 1844, à deux heures de relevée, sur la place Louis XVIII, à Lyon, où se tient ordinairement le marché aux chevaux de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de trois chevaux de rivière et de leurs harnais, le tout saisi.

Et le jeudi quatre juillet même année, à dix heures du matin, en la commune de la Guillotière, port Combalot, et en aval du pont de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un bœuf et d'une très-grande dimension, portant le nom de *le Coq*, servant au transport des pierres, également saisi et garni de tous ses accessoires. (4156)

Même étude.

#### VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi huit juin mil huit cent quarante-quatre, à dix heures du matin, sur la place dite du Pont, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en tables, buffet, horloge, quinquet, chaises, verres, bouteilles, etc. (4157)

#### VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

Dans la salle des ventes publiques des commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, 42, au 1<sup>er</sup>,

### DE DIVERS OBJETS

EN OR ET ARGENT,

#### ET BIJOUX,

Dépendant de la succession de M. Luc Chausson, qui était rentier à Lyon, rue du Péral, 16.

Le vendredi 14 juin 1844, à onze heures du matin, il sera procédé, dans le lieu sus-indiqué, place du Port-du-Temple, 42, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de six couverts, six cuillères à café et une montre en argent; une montre à répétition, un sautoir, une chevalière et deux anneaux en or; une bague dite *semaine* et une paire de boucles d'oreille en or et pierre, et divers autres objets.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme, à la requête des héritiers bénéficiaires de ladite succession. (6449)

#### A VENDRE.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ composée d'une belle habitation avec salle de billard, écurie et remise, et d'un clos de la contenance de 25 ares 86 centiares, située à une demi-heure de Lyon. Les omnibus conduisent à la porte. — S'adresser audit M<sup>e</sup> Laforest. (2420)

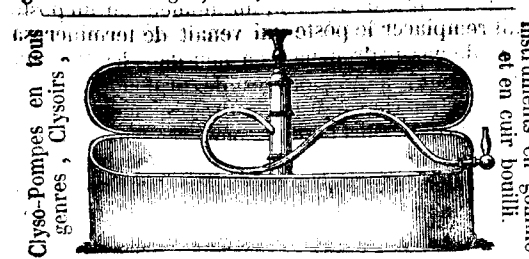
A vendre à bon marché, près de Charbonnières.

### UNE PROPRIÉTÉ

DE 2 HECTARES 20 ARES,

AVEC JOLIE MAISON BOURGEOISE, ETC.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Bourg, grande rue Longue, n. 6, au 2. (798)



Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

#### A VENDRE.

### PETITE MAISON ET JARDIN.

Située à Cîte, lieu dit Plaine de la Caille.

Prix: de 6 à 7,000 fr.

S'adresser à M. Sannet, receveur à l'octroi de la Guillotière, au bureau du pont de l'Hôpital. (2437)

#### A CÉDER.

### UN OFFICE DE NOTAIRE

Au siège de Cumières, canton de Saint-Jean-Soleymieux (Loire).

S'adresser à M. Robert, commis à la sous-intendance, à Montbrison, héritier sous bénéfice d'inventaire de M. Bernard, ancien titulaire, ou à M<sup>e</sup> Bourboulon, avoué à Montbrison. — S'adresser à M. Thiébaud, au magasin à ouvrage, quai Sainte-Marie-des-Chaines, à Lyon. (815)

A vendre, pour cessation de commerce,

### ANCIEN FONDS DE CAFÉ,

Situé cours Bourbon, à la Guillotière.

On donnera facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Grange, propriétaire de l'établissement. (2425)

A vendre, pour cause de départ, HOTEL-RESTAURANT

créé depuis vingt ans, jouissant d'une bonne clientèle. Cette établissement, situé au centre de la ville, est supérieurement agencé. Il rapporte de beaux bénéfices. Le loyer est d'un prix modéré, et le bail de 14 ans. — S'adresser, pour les renseignements, chez M. Thiaffait, notaire, place de la Préfecture, 7, à Lyon. (824)

#### AVIS.

Une personne qui a voyagé long-temps pour le commerce désirerait continuer encore quatre à cinq ans, n'importe pour quel pays. Elle a des notions des langues anglaise, espagnole et italienne. Les renseignements seront de nature à satisfaire celui qui pourrait l'employer. Au besoin, on trouvera son adresse chez MM. Jeanton et C<sup>e</sup>, place de la Platière, 8. (825)

### CIMENT.

Le Ciment de la Porte-de-France, près Grenoble, découvert en 1845, s'est placé dès son début au moins sur la même ligne que les produits du même genre exploités en France ou à l'étranger. Il n'a rien à leur envier pour la force de cohésion et l'insolubilité de la prise, qui a lieu en 10 ou 15 minutes, et a sur eux l'avantage de sa couleur claire et la modicité des prix. Il veut être convenablement gâché, et il admet en volume un demi et même deux tiers de sable pur et parfaitement sec. D'après M. Vicat, ingénieur en chef des ponts et chaussées, il se prête ainsi à un emploi plus économique que les ciments maigres, tels que le Pouilly.

M. Carrière, propriétaire près Grenoble, s'empresse de satisfaire aux demandes des consommateurs, ainsi que MM. Monin, V. Vert et Gavaud, entrepreneurs, port des Cordeliers, n<sup>o</sup> 57, à Lyon. (828)

### ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS  
LES MAUX DE DENTS.

Blanc Le prix du flacon est fixé à 1 fr. 50 c.

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (9061)

### Serrebras Le Perdriel,

A plaque et sans plaque, doux, souples et très-élastiques. — Dépôt dans les bonnes pharmacies. (3452-6869)

### AVIS.

On a perdu trois effets sur Paris, tirés par des souscripteurs étrangers, qui sont de la somme de :

350 fr. » Jau 18 juillet;

446 58 à 60 jours de vue;

428 92 au 26 juillet.

Ces effets ont été perdus dans le parcours de la rue Belle-Cordière à la rue Saint-Côme (à l'Homme-d'Osier).

Les personnes qui les auront trouvés sont priées de les rapporter à MM. Martin et Badin, cours Charlemagne, n<sup>o</sup> 12, qui donneront une récompense. (827)

### FRANCE, ITALIE, SICILE ET MALTE.

#### PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.



Départs réguliers de Marseille les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte.

La Marie-Christine, de la force de 180 chevaux,

Partira les 9 de chaque mois.

Le Mongibello, de la force de 250 chevaux,

Partira les 19 de chaque mois.

Le François-Premier, de la force de 160 chevaux,

Partira les 29 de chaque mois.

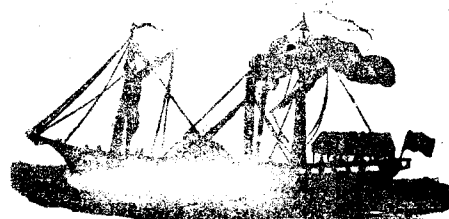
Nota. — L'HERCULANUM, de la force de 300 chevaux, affecté à un voyage périodique entre Marseille et Naples, en touchant les ports intermédiaires mentionnés ci-dessus, effectuera ses départs, à dater du mois de juillet, les 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ces voyages supplémentaires n'apportent aucun changement dans les départs réguliers, qui continueront à avoir lieu les 9, 19 et 29 de chaque mois.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et C<sup>e</sup>, directeurs, à Marseille, ou au bureau de l'administration, rue Canebière, 48. (7267)

#### AVIS.

MM. les amateurs des produits de la fabrique lyonnaise sont prévenus que le tableau exécuté par M. CARQUILLAT, représentant la visite du duc d'Aumale dans son atelier, est exposé dans le magasin de M. HOETH, marchand d'estampes, rue Saint-Polycarpe, à l'angle de la Glacière, à Lyon. (826)



### SERVICE SPÉCIAL DE VALENCE.

DEPUIS LE 1<sup>er</sup> AVRIL,

départ journalier du bateau à vapeur

#### L'AIGLE

Du port de la Charité.

Il touchera à tous les ports intermédiaires (7515)

### MÉDAILLE D'HONNEUR

De l'Académie de l'Industrie.

Brevet d'invention et de perfectionnement.

### BANDAGE HERNIAIRE

A pelote mécanique sans sous-cuisse.

Approuvé par la Société de médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez MM. Goly père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (821)

### EAUX THERMALES D'URIAGE

Près Grenoble.

Le sieur BRETON continue à tenir l'hôtel du Carrel, à Uriage. (829)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, 23.

### DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermazou, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (7149)